

eau en Seine-et-Marne

BARCY

L'eau potable

Depuis son captage dans le milieu naturel jusqu'au robinet, l'eau passe par de nombreuses infrastructures : usine de traitement, réservoir de stockage, réseaux, ... Quelles sont-elles pour votre commune ? Sont-elles performantes ? Qui contacter en cas de problème ?

- **Nombre d'abonnés regroupés** : 3930
- **Origine de l'eau** : Eau souterraine provenant d'un puits situé à Marcilly captant la nappe des sables de Beauchamp et un forage situé à Saint-Soupplets captant la nappe des sables de l'Yprésien.
- **Qualité**: <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/eau-du-robinet-comment-sinformer-sur-sa-qualite>
(<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/eau-du-robinet-comment-sinformer-sur-sa-qualite>)
- **Station de traitement**: Unité de traitement de Saint Soupplets
- **Paramètre de traitement**: Fer et Manganèse

Stockage

- **Stockage**: (capacité inconnue)

Réseaux

- Longueur du réseau d'eau potable regroupés: 116,23 Km
- Rendement du réseau d'eau potable: (2019) 81,1%
- Indice de perte du réseau d'eau potable: (2019) Bon

Responsable(s) du service de l'eau

- **Maitre d'ouvrage:** SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE THÉROUANNE MARNE ET MORIN (SMAEP TMM)
Hôtel de Ville 1 rue de l'Eglise 77410, CHARNY
01 60 01 67 83
- **Gestionnaire:** SAUR-FERTE SOUS JOUARRE
121 Rue Pierre Marx 77260, LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE
01 77 78 80 00

Arrêtés sécheresse

- **Pour connaître les restriction en vigueur et les cartes de localisation :** [Site internet de la DDT](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/Eau/Gestion-de-crise/Secheresse)
(<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/Eau/Gestion-de-crise/Secheresse>)

L'assainissement

Afin de pouvoir traiter correctement les eaux usées, il faut d'abord les collecter avec rigueur. Les collectivités peuvent choisir deux options : celle de l'assainissement collectif (pour environ 90 % des seine-et-marnais) qui implique de développer des stations d'épuration ou celle de l'assainissement non collectif (pour environ 10 % des seine-et-marnais) qui implique l'installation, par les particuliers, de fosses septiques sur leurs propriétés. Quels sont les choix sur votre commune ?

- **Nombre d'abonnés à l'assainissement non collectif :** 134
- **Nombre d'abonnés à l'assainissement collectif :** 0

Station d'épuration

- Votre commune ne possède pas de station d'assainissement

Traitement des boues issues de la station

- **Type de traitement des boues:**
- **Type de conditionnement des boues:**

Responsables du service de l'assainissement

- **Maitre d'ouvrage:** 320
0,
- **Gestionnaire:** 320
0,

Le prix de l'eau

La facture d'eau permet la distinction des coûts de l'eau potable et de l'assainissement, auxquels s'ajoutent diverses redevances et taxes. On notera que la part assainissement correspond au coût de l'assainissement collectif uniquement. Dans le cas de l'assainissement non collectif, l'abonné ne paye que la taxe de prélèvement, et non celles de pollution et de modernisation des réseaux de collecte. Les éventuelles redevances SPANC ne sont pas incluses dans les prix indiqués.

- **Prix global de l'eau** : (2019) 2.28 €TTC/m³
- **Prix de la part assainissement collectif** : (2019) ANC €HT/m³
- **Prix de la part eau potable** : (2019) 1.68 €HT/m³

Les cours d'eau

Avec d'un côté la Seine, de l'autre la Marne et leurs nombreux affluents, la Seine-et-Marne compte environ 1850 kilomètres de rivières qui irriguent abondamment notre département. A cela s'ajoutent 144 Km de canaux. Qui gère le(s) cours d'eau qui traverse(nt) votre commune ?

Cours d'eau traversant la commune

➤ Ru de Saint-Gobert

Gestionnaire : Syndicat d'aménagement et entretien de la rivière Théroouanne et de ses affluents

Coordonnées : Mairie de 77139 ETREPILLY

01.64.36.61.04

Plan de prévention

Le risque inondation est l'un des risques majeurs de ces dernières années, la Seine, la Marne et leurs affluents peuvent sortir de leur lit quelque soit la saison, votre commune est elle concernée par un Plan de Prévention du Risque d'Inondation ?

- Votre commune n'est concernée par aucun PPRI / PPS.

Prévention et préservation

Face à une pollution alarmante des rivières et des eaux souterraines de Seine-et-Marne par les pesticides, votre commune s'est peut-être déjà engagée à réduire et contrôler l'usage des produits chimiques qu'elle emploie, aux côtés du Conseil départemental et de l'association AQUI'Brie. Qu'en est-il ?

- Votre commune est entrée dans la démarche de réduction des produits phytosanitaires portée par l'association AQUI'Brie et le Conseil départemental 77 depuis le **2009**

S.A.G.E.

Le Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un document élaboré en concertation entre les différents acteurs de l'eau d'un même bassin versant dans un objectif de juste équilibre entre la satisfaction de

s besoins des usagers et la préservation des milieux aquatiques. Votre commune est-elle concernée par un SA GE ?

➤ Votre commune n'est concernée par aucun S.A.G.E.

E.P.T.B.

Un E.P.T.B. (Etablissements Publics Territorial de Bassin) est une structure de coopération de collectivités territoriales, agissant pour la mise en valeur et l'aménagement des nappes, des fleuves, des rivières et des milieux aquatiques et assurant la maîtrise d'ouvrage d'actions interdépartementales et interrégionales.

➤ **L'E.P.T.B. de votre commune est :** Seine Grands Lacs [voir le site \(http://www.grandslacsdeseine.fr/\)](http://www.grandslacsdeseine.fr/)